



L'INFO-PARENTS DE

Octobre 2022

Mot de la direction

Chers parents,

Le premier mois d'école est derrière nous. Les élèves sont bien engagés dans les apprentissages. De belles initiatives pédagogiques sont mises en place et d'autres se dessinent à l'horizon. Nous pourrons ainsi poursuivre la mission de l'école qui est d'instruire, socialiser et qualifier. Sachez que toute l'équipe-école est à pied d'œuvre pour permettre à chaque élève de développer son plein potentiel. Nous en faisons un devoir d'équipe pour la satisfaction et l'épanouissement de tous !

La sécurité des élèves étant essentielle, nous tenons à vous remercier de votre collaboration lors des déplacements aux abords de l'école. Le respect du Code de la route par tous est primordial. Ensemble, nous arriverons à assurer la sécurité de tous, surtout lors des déplacements de la maison vers l'école et vice-versa. Aussi, nous posons certaines actions pour éviter la transmission de microbes indésirables. Le lavage des mains, l'aération des locaux et le travail de notre équipe de conciergerie sont des atouts essentiels au bien-être de tous. Nous vous invitons également à poursuivre ces actions avec vos enfants à la maison. Ce travail de collaboration permettra une gestion optimale de la santé de toute notre communauté. Par ailleurs, dans ce communiqué, veuillez, SVP, consulter le gabarit qui consigne les actions à prendre et à poser si des symptômes indésirables se manifestent chez votre enfant. Merci d'y jeter un œil et d'appliquer les consignes inscrites, selon votre situation et celle de vos enfants. Tout le personnel de l'école vous en remercie grandement! Également, vous trouverez un rappel concernant l'uniforme scolaire. En effet, en collaboration avec les élèves, les parents et le personnel de l'école, l'uniforme scolaire a été instauré depuis quelques années déjà. Merci de lire la section à cet effet et d'apporter les changements qui pourraient concerner votre situation et les vêtements que porte votre enfant pour l'école.

L'équipe de direction vous salue et vous remercie,

Hélène Proulx | Directrice
helene.proulx@csmb.qc.ca

Guillaume Sawyer | Directeur adjoint
guillaume.sawyer@csmb.qc.ca



L'INFO-PARENTS DE

Terre-des-Jeunes

Informations importantes

CALENDRIER 2022-2023 Veuillez prendre note que la Journée du 23 décembre 2022 sera une journée avec un horaire condensé. La journée se terminera plus tôt pour les vacances de fin d'année. Les détails de l'horaire vous seront transmis sous peu. D'ailleurs, cette journée sera une journée pyjama pour le plaisir de tous.

UNIFORME SCOLAIRE Les élèves doivent tous porter l'uniforme scolaire: un chandail bleu royal ou bourgogne (nonvendudepuis2017) avec le logo de l'école et un pantalon marine uni et sans motifs. **Le jeans et les pantalons noirs ne sont pas acceptés.** Avec le port de la jupe ou de la tunique, **les collants doivent être marine uni eux aussi.** La longueur des jupes et shorts doit être raisonnable. Il en est de même pour le costume d'éducation physique: un chandail à manches courtes marine avec le logo de l'école et un short ou un pantalon «jogging» gris. **Comme le port de l'uniforme est obligatoire, aucun autre vêtement ne sera accepté en dessous ou par-dessus le chandail de l'uniforme.** Fournisseur : <https://etdj.eboutique.asdpromo.com/>

PREMIÈRE COMMUNICATION Vous recevrez le 14 octobre prochain une première communication concernant le début de l'année scolaire de votre enfant selon les observations faites par les enseignantes et enseignants en classe. Les commentaires porteront sur les apprentissages, les comportements et autres observations. Nous vous invitons à consulter cette communication à l'adresse suivante :

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

HALLOWEEN Les élèves sont invités à venir à l'école déguisé le lundi 31 octobre 2022. Notez que les masques et les objets représentant la violence sont interdits. Aussi, afin de prévenir toute situation malencontreuse, nous vous demandons de garder bonbons et chocolats à la maison. Avec l'accord des membres de notre Conseil d'établissement, l'école pourra offrir un petit sac de bonbons à tous les élèves.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Voici les membres qui siègeront au conseil d'établissement pour la prochaine année scolaire :



L'INFO-PARENTS DE

Terre-des-Jeunes

- Mariana Captari (substitut, 1^{er} cycle)
- Monika Francuz (2^e cycle)
- Diane Leff (3^e cycle)
- Sandra Desgagné (3^e cycle)
- Mario Luis Maidana Jerusewich (spécialiste)
- Myriam Nivot (soutien technique)
- Valérie Asselin (parent)
- Julie Harnois (parent)
- Younesse El Gharradi (parent, substitut délégué au Comité de parents)
- Mohand Tahar Chebbine (parent)
- Kathlene Marcelo-Vidal (parent, déléguée au Comité de parents)
- DalilaTefiles (parent, substitut)

La première séance du CÉ est prévue le mardi 11 octobre 2022 à 18h15 à l'école. Si vous souhaitez y assister à titre d'auditeur, veuillez envoyer une demande à

Direction.EcoleTerre-des-Jeunes@csmc.qc.ca

STATIONNEMENT Il est à noter que le stationnement de l'école est réservé aux employés du CSSMB qui possèdent une vignette.

COLLATION, REPAS OU OBJETS OUBLIÉS À LA MAISON En cas d'oubli, nous vous invitons à déposer la boîte à lunch, la collation ou l'objet de votre enfant sur la table à l'entrée de l'école. Vous devrez identifier l'objet oublié à l'aide d'un papier en indiquant le nom complet et le groupe de votre enfant. Une personne responsable s'occupera de la distribution des objets dans la matinée. Pour les collations, celles-ci doivent être déposées dans le sac à dos de votre enfant avant de quitter la maison.

ÉCOLE BRANCHÉE Nous poursuivons pour une 4^e année, notre projet d'école branchée. Les élèves de l'école ont accès à des portables, des Chromebook, des iPad et un laboratoire créatif pour différents projets scolaires. Nous sommes fiers de nos élèves qui se débrouillent vraiment bien avec les outils technologiques. Merci aux enseignants qui développent les compétences technologiques chez nos élèves.

FRAIS SCOLAIRES Il est possible d'effectuer le paiement pour les frais scolaires par Internet. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps. Le paiement par Internet est facile d'utilisation et il diminue la gestion et la manipulation d'argent et de chèques. Attention, il y a également un fournisseur « Marguerite-Bourgeois » pour le service de garde. Vous devez choisir celui pour les effets scolaires.



L'INFO-PARENTS DE

Terre-des-Jeunes

GABARIT LIÉ À LA COVID-19 Voir le gabarit à la fin du document (english version included). Si votre enfant reçoit un résultat positif à la COVID-19, veuillez ne pas l'envoyer à l'école et rapidement contacter la secrétaire 514-595-2056 poste 1119.

MÉDICAMENTS Pour assurer la sécurité des élèves, nous vous demandons de ne pas envoyer des médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école ou sa boîte à lunch. Les Tylenols, sirops ou Advils sont des médicaments. Tout médicament doit être remis à la secrétaire par le parent concerné. Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être complété (disponible au secrétariat)
- Une copie du libellé de la pharmacie doit accompagner le médicament. Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original, identifié au nom de l'enfant.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament. Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer. L'infirmière scolaire nous soutient dans l'optimisation de ces actions.

DISTRIBUTION DES COLLATIONS MATINALES Depuis le début octobre, nous distribuons une collation à tous nos élèves. La distribution se fait le matin par un membre de l'équipe-école.

RÉCRÉATIONS ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES Avec l'automne qui arrive, vos enfants auront besoin de s'habiller plus chaudement. Porter plusieurs couches de vêtements peut permettre de s'ajuster à la température du matin ou de l'après-midi. Il est aussi recommandé d'avoir un vêtement de rechange (bas, pantalon et chandail) dans son casier afin de se changer s'il y a un imprévu (ex. : mouillé par la pluie). Pour les journées de pluie, pour le confort de votre enfant, nous l'invitons à porter un imperméable.

3 au 7 octobre : Semaine de l'école publique

17 au 21 octobre : Semaine du personnel de direction d'écoles



L'INFO-PARENTS DE Terre-des-Jeunes

Calendrier du mois d'octobre 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2	3 Journée pédagogique Élections provinciales	4	5 UNESCO Journée mondiale des enseignants	6	7	8
9	10 Jour férié 	11 Première rencontre du CÉ, 18h15	12	13	14 Première communication envoyée via le MOZAIK-parents Maternelles École de Cirque de Verdun	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24 Journée pédagogique	25	26	27	28	29
30	31 					



L'INFO-PARENTS DE

Terre-des-Jeunes

GABARIT cas COVID-19 et procédures à suivre

Consignes : Cas de COVID-19 / personne symptomatique sans test / contact domiciliaire

IMPORTANT : Les personnes ayant eu la COVID-19 (c'est-à-dire les personnes qui ont eu un test rapide positif **OU** un test de laboratoire positif **OU** des symptômes de la COVID-19 dans les 14 jours suivant un contact à risque élevé avec un cas confirmé) n'ont pas à s'isoler ni à faire de test durant les 2 mois suivant la date du début de leurs symptômes ou de leur test positif (si absence de symptômes).

Toutefois, **si elles développent des symptômes importants (ex. fièvre, grande fatigue, atteinte de l'état général)** elles doivent rester à la maison jusqu'à ce que leur état s'améliore. Ces personnes doivent aussi limiter les contacts, porter un masque lors de toute interaction sociale et éviter les contacts avec des personnes vulnérables pendant

1- TOUTE PERSONNE QUI DÉVELOPPE DES SYMPTÔMES DE LA COVID (Voir [Symptômes de la COVID-19](#)) doit suivre les consignes suivantes :

- **S'ISOLER et passer un test rapide immédiatement, ou dès que disponible***.
- Si le résultat est négatif, il est possible de poursuivre ses activités (sauf si présence de symptômes telle que la fièvre, qui exigent l'isolement) tout en appliquant [les gestes pour limiter la transmission du virus](#). Passer un 2^e test dans les 24 à 36h qui suivent.

*Les membres du personnel sont fortement encouragés à se faire dépister par PCR-labo 24 heures après le début des symptômes.

10 jours.

2- Consignes pour les CAS de COVID-19 (test rapide ou PCR positif) OU les personnes SYMPTOMATIQUES (sans accès initial à un test) Voir [Quand faut-il s'isoler ?](#) et [l'outil d'évaluation COVID-19](#)

- Veuillez rapidement **informer** la direction de l'établissement scolaire.

Personne NON vaccinée (aucune dose)

- **Isolement strict de 5 jours** à partir de la date de début des symptômes.

Conditions de levée d'isolement *après 5 jours* :

- Diminution des symptômes ET Absence de fièvre depuis 24 h (sans médication)
- **Résultat négatif** au test RAPIDE fait le **Jour 5 ou après** (si accès au test)
 - Pendant les 5 jours suivants : éviter de participer à des événements sociaux non essentiels, éviter les personnes vulnérables, maintenir une distance de 2 mètres (lorsque possible) et porter un masque en tout temps (sauf pour les enfants du préscolaire et les jeunes à besoins particuliers qui ne peuvent pas porter un masque).

Personne ayant reçu au moins une dose de vaccin

- **Isolement strict de 5 jours** à partir de la date de début des symptômes. Le retour est permis lorsque les conditions suivantes sont réunies :
 - Diminution des symptômes et absence de fièvre pour une période de 24 heures (sans médication);
- Pendant les 5 jours suivants éviter de participer à des événements sociaux non essentiels, éviter les personnes vulnérables, maintenir une distance de 2 mètres (lorsque possible) et porter un masque en tout temps (sauf pour les enfants du préscolaire et les jeunes à besoins particuliers qui ne peuvent pas porter un masque).

Personnes qui résident avec le cas ou la personne symptomatique (contacts à risque élevé)

- | | |
|--|---|
| Contacts non vaccinés qui n'ont jamais eu la COVID | Contacts vaccinés (1 dose ou plus)
OU qui ont déjà eu la COVID (peu importe quand) |
|--|---|



L'INFO-PARENTS DE Terre-des-Jeunes

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">○ Isolement de 5 jours minimum à partir de la date du début des symptômes du PREMIER cas ou de la personne symptomatique de la maisonnée.○ <u>Durant les 5 jours suivants</u> : surveiller les symptômes, éviter les personnes vulnérables, maintenir une distance de 2 mètres (lorsque possible) et porter un masque en tout temps (sauf pour les enfants du préscolaire et les jeunes à besoins particuliers qui ne peuvent pas porter un masque). | <ul style="list-style-type: none">○ Pas d'isolement si le contact n'a pas de symptômes.○ <u>Durant les 10 jours suivant la date du début des symptômes du PREMIER cas de la maisonnée</u> : surveiller les symptômes, éviter les personnes vulnérables, maintenir une distance de 2 mètres (lorsque possible) et porter un masque en tout temps (sauf pour les enfants du préscolaire et les jeunes à besoins particuliers qui ne peuvent pas porter un masque). |
| <ul style="list-style-type: none">○ Si le contact domiciliaire développe des symptômes pendant cette période, il devra suivre les consignes pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19. Voir section 1 ci-dessus. | |

COVID-19 English version instructions to follow

Instructions: Positive COVID-19 CASE / SYMPTOMATIC people / HOME contacts

IMPORTANT: People who have had COVID-19 (e.g. people with a positive rapid test **OR** a positive laboratory test **OR** symptoms of COVID-19 within 14 days of a high-risk contact with a confirmed case) do not have to self-isolate or test for a period of 2 months from the date of onset of their symptoms or the date of their positive test (in the absence of symptoms).

However, if they develop major symptoms, they should stay home until their condition improves. These people must also limit their contacts, wear a mask during social interactions and avoid contact with vulnerable people for the next 10 days.

1- A PERSON WHO DEVELOPS SYMPTOMS OF COVID (See [COVID-19 symptoms](#)) must follow these instructions:

- **SELF-ISOLATE and take a rapid test immediately, if available***.
- **If the first rapid test is negative, you may resume your normal activities (except for symptoms like fever, which require isolation) while taking [steps for limiting the spread of COVID-19](#). Take a second rapid test within 24 to 36h.**

***A PCR-lab test done 24 hours after the onset of symptoms** is strongly recommended for staff members.



L'INFO-PARENTS DE

Terre-des-Jeunes

2- Instructions for COVID-19 cases (rapid or laboratory test) OR

SYMPTOMATIC people (without initial access to a test)

See: [When do I need to self-isolate?](#) and [COVID-19 Self-assessment tool](#)

- Promptly **notify** the school administration.

UNVACCINATED people (0 vaccine dose)

- **Strict self-isolation for 5 days** from the date of onset of symptoms.

Conditions to lift isolation after 5 days:

- Symptoms improved AND No fever for 24 h (without medication)
- **Negative result** to a RAPID test done **on or after day 5** (if test available)
- For the following 5 days: avoid participating in non-essential social events, avoid vulnerable people, maintain a distance of 2 metres (whenever possible) and wear a mask at all times (except for children in preschool and youth with special needs who cannot wear a mask).

People who have received AT LEAST ONE VACCINE DOSE

- **Strict self-isolation for 5 days** from the date of onset of symptoms. Return to school is allowed **when the following conditions are met:**
 - The case hasn't had a fever for at least 24 hours without using fever medication AND Their symptoms have improved.
- For the following 5 days: avoid participating in non-essential social events, avoid vulnerable people, maintain a distance of 2 metres (whenever possible) and wear a mask at all times (except for children in preschool and youth with special needs who cannot wear a mask).

People who live with the positive case or the symptomatic person (High risk contacts)

Unvaccinated contacts who never had COVID	Vaccinated contacts (1 dose or more) OR who have had COVID before (at any time)
<ul style="list-style-type: none"> ○ Self-isolation for 5 days minimum from the date of onset of symptoms of the FIRST positive case or symptomatic person in the household. ○ <u>For the following 5 days:</u> monitor symptoms, avoid vulnerable people, maintain a distance of 2 metres (whenever possible) and wear a mask at all times (except for children in preschool and youth with special needs <u>who cannot wear a mask</u>). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ No self-isolation in the absence of symptoms. ○ <u>During the 10 days following the date of onset of symptoms of the FIRST case in the household:</u> monitor symptoms, avoid vulnerable people, maintain a distance of 2 metres (whenever possible) and wear a mask at all times (except for children in preschool and youth with special needs <u>who cannot wear a mask</u>).
<ul style="list-style-type: none"> ○ If the household contact develops symptoms during this period, they must follow the instructions for symptomatic people. See section 1 above. 	